

VOUS ÊTES AU CONTACT DU PUBLIC ET SOUHAITEZ AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE VOTRE STRUCTURE ?

Pensez à désigner un référent accessibilité !

Une nouvelle réglementation est applicable pour les organismes recevant du public; des aménagements sont nécessaires pour assurer l'accessibilité des établissements.

Depuis le 1er juillet 2017, les espaces publics neufs doivent permettre l'accès et la circulation de toutes les personnes en difficulté, qu'elles aient un handicap auditif, cognitif, moteur, psychique ou visuel.

Dans certains établissements, des projets d'accessibilité innovants sont alors à mettre en place. Afin d'accompagner ces réalisations, il convient de désigner un **réfèrent accessibilité** au sein de ces organismes recevant du public, d'autant plus que le domaine de l'accessibilité ne s'arrête pas à la notion de handicap : elle concerne les questions d'éducation, de numérique, de transport, d'accès à la culture ou de l'emploi.

Cette nouvelle réglementation impacte les professionnels de nombreux secteurs d'activités, incluant les métiers de l'accessibilité mais également ceux de la formation, de l'accompagnement, du social, de la culture, du soin, du BTP, etc.

Le certificat de compétence « référent accessibilité » a comme avantage de s'adapter à tout type de publics, en fonction des besoins de chacun.

Cette formation a pour but de :

- Promouvoir l'acquisition de savoirs et compétences soutenant l'émergence et le développement des métiers tournés vers la mise en accessibilité des environnements ;
- Favoriser la capitalisation des compétences professionnelles mobilisées, nécessaires au soutien à l'innovation et reconnaissance de ces nouveaux métiers ;
- Accompagner les mutations en cours en incitant les acteurs à saisir les enjeux entourant le travail d'accompagnement et les nouvelles grilles de lecture de la professionnalité que suppose la question de l'accessibilité

Serge Ebersold présente la formation de Réfèrent accessibilité.

[+ d'informations sur la formation de référent accessibilité](#)





26 novembre 2018

Paris Saint-Martin/Conté

Date du stage

Du 26 novembre 2018 au 16 mai 2019

[+ d'informations sur la formation de référent accessibilité](#)